



NEGOCIATIONS : C'EST LE GRAND VIDE !

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPS CCNT FR 12 JUIN 2024

FO demande à intervenir avant le début de l'ouverture de l'ordre du jour pour informer la CPS que la délégation devra quitter la séance au plus tard à 12H30 pour se rendre à la Fédération de la pêche pour participer à la commission paritaire de la fusion ECLAT/Familles Rurales à 14h. FO revient sur l'ordre du jour qui est très étoffé et sur le fait qu'il va être très compliqué de voir l'ensemble des points en 3 heures. D'autant plus regrettable que la CPS était à l'origine prévue le jeudi 13 juin 2024 à la journée. Nous demandons d'ores et déjà que les points qui seraient traités en notre absence soient remis à l'ordre du jour de la prochaine CPS.

1. Validation du compte rendu de la CPS du 3 avril 2024 :

Le compte rendu CPS du 3 avril 2024 est validé.

2. Formation professionnelle :

➤ Résultat du baromètre Uniformation 2024 :

Une présentation du baromètre emploi, formation, compétences est faite à partir d'une enquête qui s'est déroulée fin 2023.

Les employeurs évoquent une problématique du lien entre une hausse de fréquentation et la diminution des budgets, les structures sont en tension financièrement. Cela peut avoir un impact sur les projections d'embauches. Difficultés de recrutement dû à 67% au niveau de rémunération et 60% la durée du temps de travail.

Les domaines de formation envisagés pour les départs en formation sont prioritairement ces thèmes : travail en équipe, intelligence collective et gestion du stress.

À noter un retour de 96% de satisfaction en ce qui concerne la formation en alternance.

La question sur le nombre restreint de réponses est posée. Au vu du chiffre de 89 réponses, est-ce que cette enquête est un réel reflet des besoins dans les structures Familles Rurales ?

UNIFORMATION explique que cette enquête est représentative car les 89 structures qui ont répondues sont réparties sur l'ensemble du territoire. De plus toutes les enquêtes menées sur ces thèmes quelque soit le secteur d'activité ont généralement un taux de retour de 7 à 10%, ici nous sommes à 7%, donc dans la moyenne nationale.

COMMISSION
PARITAIRE
SECTORIELLE

FAMILLES RURALES

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu CPS du 3 avril 2024
2. Formation Professionnelle
3. Présentation des comptes définitifs 2023 Prévoyance et santé
4. Ouverture des négociations salariales
5. Questions diverses

Pour Force Ouvrière cette enquête est menée pour répondre aux besoins des employeurs. C'est de leur ressort de faire que cette enquête puisse avoir un intérêt pour eux.

- Etat des engagements 2024 sur les fonds légaux, alternance, conventionnels :

Uniformation fait sur les consommations des enveloppes 2024 sur les fonds légaux, contrats de professionnalisations et conventionnels.

- Proposition d'abondement des enveloppes de cofinancement du FNE et plan numérique :

Une présentation est faite du périmètre des fonds conventionnels estimés pour 2024. Le périmètre est ouvert à 80% auquel s'ajoute les reports de fonds non affectés en fin d'année n-1 d'un montant de 44 000€. La totalité des fonds à l'ouverture estimés à janvier 2024 est de 1 404 000€. Les budgets individuels des structures sont « sanctuarisés », pour les autres budgets c'est la CPS qui a décidé le montant des budgets. À ce jour il reste 440000€ non affectés.

3. Présentation des comptes définitifs 2023 Prévoyance et Santé :

- Intervention VYV :

Les représentants de VYV font une présentation des comptes définitifs 2023 de la prévoyance et de la mutuelle santé. Dans les 2 cas le choix a été fait d'utiliser au maximum les réserves pour les salariés avant la mise en place effective de la fusion avec ECLAT.

La mutuelle santé a un résultat déficitaire choisi, permettant aux salariés d'avoir de meilleures garanties, et dont le déficit programmé est pris en charge par les réserves importantes.

Aujourd'hui, le solde reste créditeur de 651650,20€.

Il en est de même pour la prévoyance qui a un solde créditeur de 479 618€ à ce jour. Il est évoqué la mise en place d'actions de préventions pour les 2 années à venir pour que les sommes restantes soient les plus basses possibles pour aller vers la fusion.

Pour Force Ouvrière, les sommes excédentaires de la mutuelle Santé et de la prévoyance doivent bien évidemment revenir aux salariés de Familles Rurales. C'est pourquoi FO souhaite qu'une projection soit faite sur les deux années restantes 2024 et 2025 pour évaluer ce qui pourrait être mis en place en termes de prestations ou d'aides pour les salariés.

- Intervention du cabinet ACTENSE :

Le cabinet ACTENSE a étudié l'ensemble des éléments fournis par VYV concernant la mutuelle santé et la prévoyance concernant les comptes définitifs 2023. Après avoir échangé avec VYV sur certains éléments, ils valident l'ensemble des chiffres présentés par VYV que ce soit pour la mutuelle santé ou la prévoyance.

4. Ouverture des négociations salariales :

Ce point, ainsi que les suivants à l'ordre du jour sont reportés à la prochaine CPS.

Prochaine CPS le mercredi 9 octobre 2024.

Pour la délégation Force Ouvrière :
Catherine Jaegle et Nathalie De Oliveira Callanquin